

Budget audition au Sénat

ACTUS MILITANTES



Le SEA-UNSA a été auditionné au Sénat jeudi 7 novembre sur les crédits de l'enseignement technique agricole prévus dans le projet de loi de finances 2026. Nous avons pu exposer aux trois Sénateurs présents certaines des principales problématique de cette rentrée scolaire. Ce travail auprès des parlementaires se concrétise ensuite par des amendements au projet initial du Gouvernement. Il nous permet également de valoriser le système éducatif agricole et de mobiliser des soutiens politiques pour le défendre.

Le SEA-UNSA a été auditionné au Sénat jeudi 7 novembre sur les crédits de l'enseignement technique agricole prévus dans le projet de loi de finances 2026. Cette audition, commune à toutes les organisations de l'enseignement agricole public, s'est tenue à l'initiative du rapporteur pour avis des crédits du programme 143, le sénateur Bernard Fialaire.

Nous avons pu exposer aux trois sénateurs présents certaines des principales problématiques de cette rentrée scolaire, parmi lesquelles :

- le manque de postes et la crise d'attractivité du métier d'enseignant ;
- le pacte enseignant ;
- la régulation des MFR ;
- le projet de 5e école vétérinaire publique à Limoges.

La **commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport rendra ensuite un avis sur les crédits** de la mission. Dans le même temps, les **parlementaires** usent de leur **droit d'amendements pour faire évoluer le projet initial** du Gouvernement, dans un calendrier extrêmement contraint. La capacité du Parlement à pouvoir respecter les délais fixés par la Constitution pour voter le budget est plus que jamais incertaine. Dans ce cas de figure, le Gouvernement devrait alors recourir à une loi de finances spéciales ou à des ordonnances pour

faire adopter un budget minimaliste, vraisemblablement, sans la plupart des amendements adoptés en séance.

Un contenu additionnel existe, mais celui-ci est réservé aux adhérents et n'est accessible qu'après identification / adhésion.